



Désaveu de paternité // interdiction de sortie du territoire

Par **Cindy88**, le **28/01/2011** à **00:41**

Bonjour,

Je vis avec mon ami depuis quelques années. Nous ne sommes pas mariés. Nous avons eu un bébé il y a quelques temps. Mon ami a fait une reconnaissance anticipée. Problème, depuis la naissance du bébé, mon ami est devenu violent verbalement et me menace de partir avec mon enfant tous les jours (mon ami est d'origine étrangère). Je vis donc chaque jour avec la peur au ventre. Sachant qu'il ne travaille pas et que je subviens donc seule aux besoins de l'enfant.

Comme il l'a reconnu, il a donc les mêmes droits que moi sur cet enfant. Est-il possible de faire un désaveu de paternité afin que j'ai, seule, droit sur cet enfant ? Ou de faire une interdiction de sortie du territoire sans la présence de la mère ?

Merci d'avance pour vos réponses,
Cordialement

Par **Laure11**, le **28/01/2011** à **12:38**

Non, il ne peut pas faire de désaveu de paternité dans la mesure où il est le père biologique.